



URGENT Banque, cloture abusive LEP

Par **stefdu24**, le **04/01/2011** à **20:30**

Bonjour,

je me tourne vers vous car je ne trouve aucune réponse a ma question a ma grande surprise, mon compte LEP a été cloturé au 31/12/10 donc intérêts = 0 !! argent qui a été viré sur mon compte chèque.

J'avais 7840€ sur ce compte hors au mois de septembre j'ai rencontré mon conseiller pour une simulation d'emprunt immo (le 29 exactement, preuve de la simulation papier que j'ai encore), ce jour là il a consulté ma feuille d'impôt pour remettre mes infos a jour et je me retrouve avec un compte cloturé !

Quels sont les recours possible? comment prouvé ma bonne foi?? mon rdv a duré 1h30 et il se trouve qu'il aurait oublié d'apposé le cachet. Je trouve que c'est trop facile d'oublié les choses.
Le client perd trop souvent face aux banques

Je dois passer a ma banque ce vendredi 7 janvier pour réclamation.

Pouvez vous m'aider rapidement svp..

Merci d'avance

PS: compte tenu que la cloture est le 31/12/10, est il possible de réclamer les intérêts qui me sont dus????

Par **Domil**, le **04/01/2011** à **21:42**

Le LEP est soumise à condition d'imposition.

Si vous ne fournissez pas annuellement votre avis d'imposition ou si votre niveau d'imposition est trop élevée, votre LEP est automatiquement cloturé